

Les vendanges à la côte en 1763

Autor(en): **Barrelet**

Objektyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **5 (1897)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

à la merci du duc, et à lui restituer les sommes reçues à raison de cette guerre. Les députés de tous les Etats suisses assemblés à Payerne adjugèrent à Charles III le vice-domat dans la ville de Genève.

(A suivre).

LES VENDANGES A LA COTE EN 1763

M. Fritz Chabloz a bien voulu communiquer à la *Revue historique* une longue lettre inédite dont voici quelques fragments intéressants. Ils sont relatifs surtout aux vendanges de l'année 1763 et au prix des principales denrées à la même époque. On pensera, sans doute, en lisant cette ancienne correspondance, que si les vigneronns se plaignent quelquefois aujourd'hui des intempéries qui entravent leurs travaux d'automne, ils ne doivent cependant pas trop regretter sous ce rapport les vendanges du « bon vieux temps. »

On trouve dans cette lettre un style et des locutions trop pittoresques pour que je me permette d'y apporter aucun changement.

Aubonne, ce 27 décembre 1763.

A Monsieur Bezencenet, Notaire, Assesseur et Justicier
du Val de Travers, à Beauvresse (*sic*).

Monsieur, mon plus cher ami,

... Aujourd'hui que je me trouve rétabli de mes fatigues¹, je commence mes œuvres par la douce satisfaction de m'entretenir avec vous.

J'ai assez fréquemment vu des gens qui venaient du Val de Tra-

¹ Les vendanges une fois terminées — et elles avaient duré fort longtemps cette année-là — l'auteur de cette lettre était aller faire des recouvrements de censes dans une trentaine de villages, pour le compte de quelques familles bernoises. Il était rentré « accablé, fatigué et sur les dents. »

vers et qui m'ont appris de vos nouvelles et que vous aviez fait des vendanges qui n'ont pas produit du nectar.

Quant à nous, dans toute La Côte, on a fait de riches et abondantes vendanges. Les Allemands sont venus et viennent journellement, avec leurs grosses culottes pleines de *louis*, qui en achètent quantité à raison de 17, 18 et 19 écus blancs le char de 400 pots de Berne.²

Nos vins sont forts et violents, mais ils ne sont pas doux; ils donneront d'excellents vins de garde; quoiqu'ils ne soient pas doux, nos paysans et autres s'en soulent comme des pourceaux. Les vins vieux ont un peu renchéri; ils se vendent actuellement de 30 écus blancs à 100 livres les 400 pots de Berne.

Ce fut le samedi 19 novembre, alors que nous n'avions pas tout vendangé, qu'il vint une neige d'environ un pied et ensuite une bise et gel si forts que l'on ne savait où se cacher, — qui a duré jusqu'au dimanche 27, que le temps a radouci et que l'on a recommencé de vendanger parmi la neige, et continué jusqu'au jeudi 1^{er} décembre, que l'on a achevé; sauf M. le Capitaine Michon qui a encore actuellement environ une brantée de raisin dans un fond, à côté d'une haie où il s'était ramassé environ 11 à 12 pieds de neige qui n'est pas encore entièrement dissipée et qui restera, pense-t-on, jusqu'au printemps.

Vous me demanderez si ce vin gelé sera bon. Oui, Monsieur; sitôt que les raisins de La Côte sont bien mûrs, ils ne craignent point le gel, qui radoucit et bonifie le vin; ensorte que ce vin-là est plus doux que l'autre, mais il y en a la moitié de moins.

Nos moissons dans tout le pays ont été abondantes en paille: mais les froments, blés et carêmes ne grainent pas, ainsi que tout, généralement. On n'aura pas plus de grains que l'année passée. Le beau froment se vend 16 à 17 batz; le messel, 13 à 14; l'orge 10 batz; l'orgée 6 à 7 batz; l'avoine 5 à 5 1/2 batz...

Adieu, mon très cher ami; tout à vous,

BARRELET.

² Ce prix était bien au-dessous de la moyenne. Le manuscrit Taper-noux, de Vevey, qui indique le prix du vin de 1738 à 1815 ne note que quatre années dont les prix soient inférieurs à ceux de 1763. Le prix moyen de 71 années, de 1738 à 1808, fut de 100 francs le char; le prix de 1763 fut de 53 francs.